

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00005

Numéro SIREN : 799 274 881

Nom ou dénomination : 2 M

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2019 sous le numéro de dépôt 5020

**Liasse 19 IS RN**

**COPIE CERTIFIEE  
CONFORME**

DGFIP N° 2050-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

①

**BILAN — ACTIF**

Désignation de l'entreprise : <u>2M SAS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>635 Avenue René Beth 59690 VIEUX-CONDE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
Numéro SIRET * <u>7 9 9 2 7 4 8 8 1 0 0 0 1 7</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 762
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 505
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	619
Immobilisations en cours	AV	AW	15 123	
Avances et acomptes	AX	AY	19 412	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT	
Autres participations		CU	CV	
Créances rattachées à des participations		BB	BC	
Autres titres immobilisés		BD	BE	
Prêts		BF	BG	
Autres immobilisations financières *		BH	BI	25 200
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	19 503
Matières premières, approvisionnements		BL	BM	
En cours de production de biens		BN	BO	
En cours de production de services		BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR	BS	
Marchandises		BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	8 888
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	527 954
Autres créances (3)		BZ	CA	48 963
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	76 683
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	307
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK	662 796
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Écarts de conversion actif * (VI)		CN		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	1A	772 188
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :

SADE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

na

Désignation de l'entreprise		2M SAS		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé ..... 10 000...)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	247 166	
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	201 760	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (II)</b>	DL	459 925
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (III)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	7 728	
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	7 728	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	38	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	7 744	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	70 047	
	Dettes fiscales et sociales	DY	191 445	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	13 267	
Autres dettes	EA	2 491		
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	285 031	
	Ecart de conversion passif *	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	752 684	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	285 031		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	BH	38		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2M SAS		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	181 235	FH	1 935 182	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		181 235	FK	1 935 182	FL	2 116 417
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	8 861	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	3 744	
	Autres produits (1) (11)					FQ	750	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 129 772
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	621 048	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	36 564	
	Salaires et traitements *					FY	916 055	
	Charges sociales (10)					FZ	282 026	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	8 164	
			dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	29	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 863 887
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)</b>							GG	265 885
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 833	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2 833	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	742	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	742	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							GV	2 091
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							GW	267 976

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2M SAS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
			<b>Total des produits exceptionnels (7)</b>	(VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	7 728	
			<b>Total des charges exceptionnelles (7)</b>	(VIII)	HH	
					7 728	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	(7 728)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	58 488	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	2 132 604	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	1 930 845	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	201 760	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octes)		RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 744
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
PROVISION LITIGE				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				7 728		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SADE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

no

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise		2M SAS										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations			
		TOTAL I				1				Consécutives à une réévaluation postérieurement au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.		TOTAL II				3 762				D8		D9	
CORPORELLES		TOTAL III				45 025				KH		KI	
FINANCIERES		TOTAL IV				48 787				8M		8T	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						48 787				ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
INCORP.		TOTAL I				2				3			
CORPORELLES		TOTAL II				3 762				4			
FINANCIERES		TOTAL III				80 430				TOTAL IV			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14				ØK				ØL			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	3 762	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	1 032	KT		KU	1 473			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	33 077	KW		KX	8 781			
	Matériel de transport *				KY	5 600	KZ		LA	400			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 657	LC		LD	6 999			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH	1 660	LI		LJ	17 752			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	45 025	LO		LP	35 406			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	25 200				
TOTAL IV				1Q		1R		1S	25 200				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	48 787	ØH		ØJ	60 606				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		ØD		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	3 762	IX	3 762			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	2 505	MK	2 505			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	41 858	MN	41 858	MO			
		Matériel de transport		IV		MP	6 000	MQ	6 000	MR			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	10 655	MT	10 655			
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	19 412	NA	19 412			
	Avances et acomptes				NC		ND		NE				
	TOTAL III				IY		NG	80 430	NH	80 430			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7			
Autres participations				1Ø		ØX		ØY					
Autres titres immobilisés				11		2B		2C					
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	25 200	2F	25 200				
TOTAL IV				I3		NJ	25 200	NK	25 200				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	109 392	ØL	109 392				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

na



**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **Immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2M SAS Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - EMI préparatoire

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2M SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>					
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	
		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	
Terrains		PI		PJ	
Constructions		Sur sol propre		PM	
		Sur sol d'autrui		PR	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	
		Matériel de transport		QH	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	
Emballages récupérables et divers		QP		QR	
TOTAL III		QU		QV	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP	
		3 762		PF	
		214		PG	
		4 804		PK	
		430		PL	
		2 129		PM	
		7 577		PN	
		11 339		PO	
				PT	
				PX	
				PY	
				QZ	
				QA	
				QB	
				QC	
				QD	
				QE	
				QF	
				QG	
				QH	
				QI	
				QJ	
				QK	
				QL	
				QM	
				QN	
				QO	
				QP	
				QR	
				QS	
				QT	
				QU	
				QV	
				QW	
				QX	
				QY	
				QZ	
				RA	
				RB	
				RC	
				RD	
				RE	
				RF	
				RG	
				RH	
				RI	
				RJ	
				RK	
				RL	
				RM	
				RN	
				RO	
				RP	
				RQ	
				RS	
				RT	
				RU	
				RV	
				RW	
				RX	
				RY	
				RZ	
				SA	
				SB	
				SC	
				SD	
				SE	
				SF	
				SG	
				SH	
				SI	
				SJ	
				SK	
				SL	
				SM	
				SN	
				SO	
				SP	
				SQ	
				SR	
				SS	
				ST	
				SU	
				SV	
				SW	
				SX	
				SY	
				SZ	
				TA	
				TB	
				TC	
				TD	
				TE	
				TF	
				TG	
				TH	
				TI	
				TJ	
				TK	
				TL	
				TM	
				TN	
				TO	
				TP	
				TQ	
				TR	
				TS	
				TT	
				TU	
				TV	
				TW	
				TX	
				TY	
				TZ	
				UA	
				UB	
				UC	
				UD	
				UE	
				UF	
				UG	
				UH	
				UI	
				UJ	
				UK	
				UL	
				UM	
				UN	
				UO	
				UP	
				UQ	
				UR	
				US	
				UT	
				UU	
				UV	
				UW	
				UX	
				UY	
				UZ	
				VA	
				VB	
				VC	
				VD	
				VE	
				VF	
				VG	
				VH	
				VI	
				VJ	
				VK	
				VL	
				VM	
				VN	
				VO	
				VP	
				VQ	
				VR	
				VS	
				VT	
				VU	
				VV	
				VW	
				VX	
				VY	
				VZ	
				WA	
				WB	
				WC	
				WD	
				WE	
				WF	
				WG	
				WH	
				WI	
				WJ	
				WK	
				WL	
				WM	
				WN	
				WO	
				WP	
				WQ	
				WR	
				WS	
				WT	
				WU	
				WV	
				WW	
				WX	
				WY	
				WZ	
				XA	
				XB	
				XC	
				XD	
				XE	
				XF	
				XG	
				XH	
				XI	
				XJ	
				XK	
				XL	
				XM	
				XN	
				XO	
				XP	
				XQ	
				XR	
				XS	
				XT	
				XU	
				XV	
				XW	
				XZ	
				YA	
				YB	
				YC	
				YD	
				YE	
				YF	
				YG	
				YH	
				YI	
				YJ	
				YK	
				YL	
				YM	
				YN	
				YO	
				YP	
				YQ	
				YR	
				YS	
				YT	
				YU	
				YV	
				YW	
				YZ	
				ZA	
				ZB	
				ZC	
				ZD	
				ZE	
				ZF	
				ZG	
				ZH	
				ZI	
				ZJ	
				ZK	
				ZL	
				ZM	
				ZN	
				ZO	
				ZP	
				ZQ	
				ZR	
				ZS	
				ZT	
				ZU	
				ZV	
				ZW	
				ZX	
				ZY	
				ZZ	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat Préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MM

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2M SAS		Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

SAGE Expert-comptables Janvier 2019 : EMI préparatoire.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

m

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N°2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise :		2M SAS		Néant: <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	25 200	UV	UW	25 200	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	527 954	527 954			
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * / Prédécision pour dépréciation antérieurement constatée *		UO					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 906	1 906			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	25 909	25 909		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	18 132	18 132		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 016	3 016			
	Charges constatées d'avance		VS	307	307			
	TOTAUX			VT	602 424	VU	577 224	VV
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	38	38			
	à plus d'1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	70 047	70 047				
Personnel et comptes rattachés		8C	80 593	80 593				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	75 984	75 984				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 176	7 176			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	27 692	27 692			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	13 267	13 267				
Groupe et associés (2)		VI	7 744	7 744				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 491	2 491				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	285 031	VZ	285 031		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

SAGE Expert-comptables Janvier 2019 : État préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise <b>2M SAS</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : <b>31/12/2018</b>			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	201 760
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	1 831
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)			XX	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 212 bis) *			XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	58 488
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8
		- imposées au taux de 0 %					ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
			Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							<b>TOTAL I</b>	262 079	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	Société Investissements immobiliers cotées (art. 208 C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 bis octies)		PA
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 alinéa octies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quater octies)		XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revalorisation rurale (art. 44 quinquies)					PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé			dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>	50 904	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	211 175		
				déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	211 175	XO	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

mm



Désignation de l'entreprise <u>2M SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis A1. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	42 129	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis A1. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	▼ ligne W1	▼ ligne WU	

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice			Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Expert-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire.

MM

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 95 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>2M SAS</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	106 155		- Autres réserves	ZD		106 155					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	106 155		Report à nouveau	ZG							
										<b>TOTAL II</b>		ZH	106 155
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail )				J7				YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	112 950		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )				J8	73 741			XQ	73 741		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	- Remunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	9 637		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES				ST	424 720		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	621 048	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	7 245		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )				ZS				9Z	29 319		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	36 564	
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	36 996		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	25 473		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *									ØB	845 562		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	1,47 %		
	- Numéro de centre agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JP					
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

SAGE Expert-comptables janvier 2019 - Bar préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe)



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2M SAS					Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente <small>(7)</small>		Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(12)</small>			(A)	(B)	(C)	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(13)</small>				(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <small>(14)</small>				(B)	(C)		

SAGE Expert-comptables Janvier 2019 - 924 préfecture

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2M SAS Néant  \*

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>(1)</sup> ou 16 % <sup>(2)</sup>	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées <b>exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)</b> <sup>(3)</sup>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>(4)</sup>	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

SAGE Expert-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AM

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 2M SAS							Néant: <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>							
		<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SADE Experts-comptables janvier 2019 - Etat préparations

11

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: 2M SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01122017 et clos le: 31122018		Données en nombre de mois   1   3	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 116 417
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	2 116 417
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	750
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	8 861
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	9 611
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	166 372
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	388 124
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	29
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	554 525
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 571 503
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 571 503
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	2 116 417
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	32,94
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 1 2 / 2 0 1 7
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE-Expatriés-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N°2059-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etab préparateur.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

nn

**2 M**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 Euros**  
**Siège social : 635, avenue René Beth**  
**59650 VIEUX CONDE**

**RCS VALENCIENNES 799 274 881**

---

**AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 17 JUIN 2019**

**Pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître un résultat bénéficiaire de 201.759,55 euros décide de l'affecter aux comptes autres réserves.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre des deux premiers exercices sociaux à savoir :

- Exercice clos le 30.11.2015 : un dividende de 30.000 € soit 30 € par titre,
- Exercice clos le 30.11.2016 : aucune distribution de dividendes,
- Exercice clos le 30.11.2017 : aucune distribution de dividendes.

*Cette résolution est adoptée.*

**Extrait certifié conforme**  
**Matthias MURZIN**  
Associé unique Président



conseils

primAvocat

DOUAI - LILLE

CORRESPONDANCE

210, rue François Pilâtre De Rozier  
ZI Douai Dorignies  
59500 Douai  
Tél. 03 27 71 76 00  
Fax 03 27 71 76 01  
www.primavocat.eu



Monsieur le Greffier  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
5 Place du Commerce  
59326 VALENCIENNES

Douai, le 23 Septembre 2019

Franck Spriet  
Avocat

Samuel Vanacker  
Avocat

Anne Sophie Demilly  
Avocat

Salvatore Di Prima  
Juriste

Elisabeth Legland  
Juriste

MW

**Dossier : 2 M**

**RCS VALENCIENNES 799 274 881**

**Objet : Dépôt des comptes annuels 2018**

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver sous ce pli aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants :

- *un exemplaire des comptes annuels de la société (bilan, compte de résultat) pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;*
- *la proposition d'affectation du résultat adoptée par l'associé unique en date du 17 Juin 2019 ;*

Nous y joignons **un chèque de 45,73 euros** à l'ordre du tribunal de commerce pour le règlement de vos frais et vous saurions gré de nous faire parvenir le récépissé de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments les meilleurs et dévoués.

**S. DI PRIMA**

P.J

**F. SPRIET**